

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions générales de vente

Organisme de formation : ACADEMY SECUFD, 2 Chemin de la Blanchisserie – 59400 CAMBRAI.

immatriculée au RCS de Douai 931 966 261. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 59 12651 59 auprès du préfet de région Hauts-De-France. Située Cité Marianne - 2 Boulevard de Strasbourg - BP 90219 - 59019 LILLE Cedex. Numéro de TVA FR 89931966261.

Les présentes conditions générales de vente ou CGV s'appliquent exclusivement aux ventes de prestations de formation relevant de la formation professionnelle continue. La version des conditions générales de vente opposable au Client est celle figurant sur le site au moment de la validation de la commande par le Client.

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL.

- Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Organisme de formation « ACADEMY SECUFD » s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

- Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). Le client en prend connaissance et les accepte sans réserve.

L'Organisme de formation peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui sont consultables en ligne sur le site au moment de la commande.

- Pour certaines formations, des conditions particulières précisées dans un Protocole Individuel de Formation rédigées par l'Organisme de formation précisent ou complètent les présentes CGV. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

- Dans le cas où l'une des quelconques dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

2. DÉFINITIONS.

Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans un catalogue en ligne ou sur le site, réalisée à distance, dans des locaux loués par l'Organisme de formation ou ceux de nos partenaires ;

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client, à distance ou dans d'autres locaux ;

Formation en ligne (ou formation à distance) : formation réalisée à domicile sur ordinateur connecté à la plateforme internet de l'organisme de formation ;

Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;

Stagiaire (ou élève) : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. DOCUMENTS COMMERCIAUX ET PORTÉE DE L'OFFRE.

- L'accès au site est assuré de manière permanente, sous réserve toutefois des périodes de maintenance et d'entretien du site, des opérations d'actualisation des serveurs et d'éventuelles interruptions exceptionnelles.

- Les plaquettes et autres documents commerciaux édités ou publiés par l'Organisme de formation présentent l'offre de formation, étant précisé que les offres et les prix ne sont valables que tant qu'ils sont visibles sur le site. S'il y a lieu, le client est informé de l'indisponibilité d'une formation, dans les meilleurs délais, par courrier ou par courriel.

- Les photographies, visuelles et descriptives présentées dans ces documents commerciaux publiés sur le site ne sont pas contractuels. La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites.

- Dans tous les cas, l'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre minimum d'inscrits ou de participants n'est pas atteint. Le montant perçu sera remboursé, mais aucune indemnité ne sera due.

4. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS.

- Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception du paiement du montant de la formation, montant indiqué sur la convention de formation, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

- Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception du contrat de formation signé par l'Organisme de formation.

5. COMMANDE.

- La prise de commande comprend les étapes suivantes :
 - Choix de la Formation ;
 - Consultation des conditions générales de vente et acceptation de l'ensemble des conditions générales de vente sans réserve ;
 - Proposition par l'Organisme de formation d'une offre de formation ;
 - Acceptation ou refus par le Client de l'offre de formation ;
 - Validation de la commande par l'Organisme de formation ;
 - Le Client reçoit un accusé de réception par voie électronique de sa commande ;
 - Le Client reçoit ses identifiants lui donnant accès à sa plateforme ;
 - Le Client prend connaissance de la plateforme durant un rendez-vous personnel avec un coach formateur ;
 - Le Client accède aux cours depuis son espace personnel sur le site des partenaires.

L'Organisme de formation se réserve le droit de modifier à tout moment son fonctionnement interne. En effet, préalablement à la passation de la commande, le plus grand soin est apporté à la mise en ligne d'informations relatives notamment aux caractéristiques essentielles des Formations mises en vente et aux modalités de paiement. Toutefois, des variations minimales dans la représentation des Formations et ne portant pas sur les caractéristiques essentielles de celles-ci peuvent être présentes. Ces variations ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité contractuelle de ACADEMY SECUFD.

Le Client déclare avoir reçu toutes les informations et conseils utiles lui permettant de prendre, sous sa seule responsabilité, l'intégralité des décisions relatives au choix de la ou des Formations. Le Client a vérifié que la ou les Formations sont conformes à ses besoins et qu'il dispose d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette, et des logiciels lui permettant de lire ou d'écouter les fichiers associés aux formations.

ACADEMY SECUFD ne garantit pas l'adéquation des formations aux besoins du Client qui est seul responsable des choix effectués au moment de sa commande ainsi que de l'assimilation par le Client des cours qui dépendent notamment de l'assiduité et du sérieux du Client à bien comprendre et à appliquer les données. Les exercices ont un but pédagogique de recherche et de perfectionnement personnels qui n'engagent en rien une réciprocité de la part de ACADEMY SECUFD. ACADEMY SECUFD ne saurait être tenu responsable de l'insatisfaction du Client en cas d'inadéquation des supports de formations aux besoins du Client.

- Les informations contractuelles sont données en langue française.
- Conformément aux dispositions du Code civil relatives à la conclusion du contrat sous forme électronique, la vente n'est valablement conclue qu'une fois que le client a eu la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, de corriger d'éventuelles erreurs, puis de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation. Le client passe commande sur le site après avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV.
- L'Organisme de formation accuse réception de la commande par courriel.
- ACADEMY SECUFD se réserve le droit de ne pas confirmer la commande notamment en cas de refus d'autorisation de paiement, adresse erronée ou tout autre problème sur le compte du Client.

Dans ce cas, ACADEMY SECUFD en informera le Client par courrier électronique. La commande ne devient définitive qu'après règlement de la totalité du prix par le Client.

6. PRIX – MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT.

- Les conditions tarifaires des formations figurent sur le site. Les prix de nos formations sont indiqués en euros Toutes Taxes Comprises sur tous nos supports.
- L'Organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis. Le prix applicable est celui qui est indiqué sur le Protocole Individuel de Formation.
- Le prix des formations est réglé par les financeurs publics, mutualistes ou paritaires de la formation professionnelle : OPCO, Caisse des dépôts, France Travail.
- S'il existe un reste à charge pour le bénéficiaire de la formation, celui-ci est clairement indiqué sur le Protocole Individuel de Formation.
- Les factures sont payables dès réception ou le cas échéant selon les modalités indiquées dans le bulletin d'inscription ou la Proposition.

En cas de retard de paiement, des pénalités définies selon le retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros seront exigibles de plein droit sans mise en demeure préalable. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

De plus, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre

bénéficiaire d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

- Modalités de prise en charge par des organismes tiers :

En cas de prise en charge, totale et/ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (ci-après « OPCO ») ou tout autre organisme tiers, il appartient au Client/Stagiaire (i) d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; (ii) de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription papier ou en ligne ; (iii) de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, l'Organisme de Formation procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés. En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Client.

Dans le cas où (i) l'OPCO/l'organisme tiers ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation et/ou (ii) que l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation

L'Organisme de Formation, se réserve le droit pour certaines de Formations, de demander un acompte au Client.

Dans le cas d'une prise en charge de la Formation par le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIFPL), l'Organisme de Formation transmettra au Client, au moment de l'inscription, une convention de formation en double exemplaire : Le premier devra être transmis, par le Client, au FIFPL et le second retourné signé à l'Organisme de Formation. Le Client devra également y joindre un chèque de règlement et confirmer sa demande de prise en charge de la Formation par le FIFPL. A l'issue de la Formation, l'Organisme de Formation fournira au Client (i) une facture acquittée (ii) une attestation de présence ainsi (iii) qu'une attestation de présence et de règlement du FIFPL.

7. DÉLAI DE RÉTRACTATION.

Une fois l'inscription confirmée et le paiement validé et conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client stagiaire dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 du code de la consommation. Ce délai court à compter du lendemain de la date de conclusion du contrat.

Le délai de rétractation commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit informer ACADEMY SECUFD de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai de rétractation dont il dispose, d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. A cette fin, le Client peut utiliser le formulaire détachable qui est mis à sa disposition en Annexe 1.

Sous réserve du respect des conditions ci-dessus, ACADEMY SECUFD s'engage à rembourser au Client le prix de sa commande.

A l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire est considéré comme inscrit et sa place réservée. Il est dès lors tenu de participer à la formation.

Le Stagiaire accepte expressément que le contrat le liant à l'Organisme de formation soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation. En tout état de cause, il renonce expressément à son droit de rétractation dès le démarrage de la formation.

8. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS.

- Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, Caisse des dépôts, Pôle Emploi), il appartient au client/stagiaire :
 - - o De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, de s'assurer de la bonne fin de cette demande et d'en informer l'Organisme de formation ;
 - o D'indiquer explicitement sur la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom, son adresse et l'ensemble des informations permettant de l'identifier.
- Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé sans exception.

9. RESPONSABILITÉ.

- Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable, lequel est porté à sa connaissance.

- L'Organisme de formation ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

- Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

- ACADEMY SECUFD ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise utilisation des cours par le Client, mais également pour le non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans le pays de réception. Les Formations vendues par ACADEMY SECUFD sont soumises aux conditions de garanties légales prévues par les articles L.217-4 à L.217-14 du Code de la Consommation ainsi que par les articles 1641 à 1648 du Code Civil, à l'exclusion de toutes autres garanties :

- Garantie légale de conformité : ACADEMY SECUFD livrera au Client une Formation conforme au contrat et exempt de défauts de conformité lors de la remise de ladite Formation, en ce sens que la Formation sera propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et qu'il présentera les caractéristiques présentées lors de la vente. ACADEMY SECUFD ne répond en revanche pas des défauts de conformité résultant des instructions ou de l'installation des Formations ;
- Le Client peut choisir entre la réparation et le remplacement de la Formation ou de l'un de ses éléments sauf si l'un de ces choix entraîne pour ACADEMY SECUFD un coût manifestement disproportionné ;
- Garantie légale des vices cachés : Les partenaires de ACADEMY SECUFD remettront au Client une Formation exempt de défauts cachés qui la rendraient impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage, qu'il ne l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

En cas de vice caché, le Client aura le choix de rendre la Formation et de se faire restituer le prix et frais occasionnés par la vente ou de garder la Formation et de se faire restituer une partie du prix. Dans tous les cas, il appartiendra au Client de prouver qu'il remplit bien les conditions de la garantie.

Il appartiendra au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par l'Organisme de Formation. En cas d'erreur manifeste de la part du Client, entre les caractéristiques de la Formation et/ou les conditions de la vente, l'Organisme de Formation ne saurait voir sa responsabilité engagée

La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée par le Client/Stagiaire, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit,

tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

10. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE.

- Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation présentielle est adressée au client. L'Organisme de formation ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

- Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation présentielle.

11. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE – ABSENCES.

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

- Par le client personne morale :

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'organisme de formation 30 jours calendaires avant le début de la formation, l'Organisme de formation se réserve le droit de retenir 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation ;
- En cas d'annulation à la date du début de la formation ou de non-présentation du stagiaire, l'Organisme de formation se réserve le droit de retenir 100 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation ;
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

- Par le client personne physique :

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'Organisme de formation après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, l'Organisme de formation retient 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, sauf cas de force majeure ;
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la

formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. En l'absence de force majeure, toute annulation, abandon ou interruption, l'Organisme de formation se réserve le droit de retenir l'intégralité du montant de la formation à titre d'indemnisation ;

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

- Les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

- Par l'Organisme de formation

- L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. – En cas d'annulation par l'Organisme de formation, les sommes versées sont remboursées au client. – En cas de report, l'Organisme de formation propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées ;
- En cas de cessation anticipée de la formation par l'Organisme de formation pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat ;
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Les cours mis à disposition du Client demeurent la propriété exclusive de ACADEMY SECUFD au titre du droit d'auteur. Ils ne peuvent donc être copiés, transmis ou diffusés. Ils ne sont ainsi mis à disposition du Client que pour son seul et unique usage personnel. Leur reproduction, modification, traduction et/ou adaptation, en tout ou partie, pour tout usage, autre qu'un usage privé, est strictement interdit sous peine de poursuites conformément aux dispositions des articles L335-2 et suivants du code de la Propriété Intellectuelle.

En vue d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, le client et/ou le stagiaire s'interdit toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation ou diffusion à des membres de son personnel non participant à la formation ou à des tiers, des contenus et supports

pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, etc.) utilisés dans le cadre des formations, sauf autorisation expresse de l'Organisme de formation.

Toute violation de cette interdiction pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

13. CONFIDENTIALITÉ.

L'Organisme de formation, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et les documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économique, technique, commerciale, etc.), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS.

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de l'Organisme de formation ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès, également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation.

La durée de conservation des données personnelles récoltées s'effectue de manière limitée, définies en fonction de la finalité de leur traitement et en conformité avec les dispositions applicables au traitement des données personnelles.

Les données à caractère personnel du Client / Stagiaire sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité.

Ces données peuvent être communiquées à nos partenaires conformément à la Politique de Confidentialité. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité de ACADEMY SECUFD.

Pour une information complète sur le traitement de ces données, il convient de se reporter à la Politique de Confidentialité.

15. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS.

Toutes les contestations relatives aux ventes de prestation de formation conclues par l'Organisme de formation, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal de commerce de Lille.

16. REGLEMENT INTERIEUR.

L'entrée en formation engage l'entière adhésion au règlement intérieur, disponible sur le site internet de l'**ACADEMY SECUFD**.

17. GÉNÉRALITÉS.

ACADEMY SECUFD ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de ses obligations due à un cas de force majeure au sens généralement accepté par la loi ou pour des causes échappant à son contrôle (contraintes et limites du réseau internet, panne réseau, lenteur ou interruption du fournisseur d'accès internet du Client, etc.).

En tout état de cause, et dans la mesure permise par la réglementation, la responsabilité de ACADELY SECUFD est limitée au prix de la formule sélectionnée et au prix réellement payé par le Client.

Nous excluons expressément toute responsabilité pour toute perte ou dommages indirects, immatériels ou particuliers subis par vous ou toute perte de revenus, perte de profit, perte d'économies escomptées, perte d'usage du matériel informatique, perte ou destruction de données ou perte d'opportunité ou d'un contrat (qu'elle soit directe ou indirecte dans chacun des cas) en relation avec le site, les services et les matériaux, ou en relation avec l'utilisation, l'incapacité d'utilisation, ou en conséquence de l'utilisation du site, des services ou des Formations, résultant de quelque manière que ce soit, ou qu'il soit causées par un délit civil (y compris la négligence), une violation de contrat ou autre. Par ailleurs, ACADEMY SECUFD ne peut être tenu responsable dans la mesure permise par la réglementation en vigueur des dommages directs, notamment immatériels, ou indirects qui pourraient résulter de l'accès au site ou de l'utilisation inappropriée par le Client des techniques mentionnées dans les cours.

En raison des risques inhérents à l'utilisation de l'Internet, nous ne pouvons pas être tenus responsables et, par les présentes conditions, excluons dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute responsabilité pour toute perte ou dommage causés par une attaque distribuée de déni de service, de virus ou autre matériel technologiquement dangereux qui pourraient infecter votre matériel informatique, programmes informatiques, données ou tout autre droit de propriété intellectuelle en raison de votre utilisation du site, ou de votre téléchargement de tout contenu qui y est affiché, ou sur tout site qui y est lié.

ANNEXE 1 : MODÈLE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION.

S'il souhaite annuler sa commande, le Client peut utiliser le formulaire détachable ci-dessous.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION.

Code de la consommation, articles L. 221-18 à L. 221-28

A l'attention de :

- ACADEMY SECUFDF
- 2 CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE – 59400 CAMBRAI

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur : « Nom de la ou des formation(s) + date de la session ».

Achat de la formation le :/...../.....

Nom du (des) client (s) :.....

Adresse du (des) client (s) :.....

Signature du (des) client (s) :

Date :

(*) *Rayez la mention inutile.*